



Les Andelys, le 6 septembre 2023

**A l'attention des Maires des  
Communes situées sur le territoire du  
SYGOM**

*Dossier suivi par*

**Julian ECLANCHER, Directeur du SYGOM**

**j.eclancher@sygom.fr ; 02 32 54 47 64**

**Objet : Développement d'une solution de tri à la source des déchets biodégradables**

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Comme vous le savez sans doute, l'article L541-21-1 du Code de l'Environnement prévoit que l'ensemble des ménages devront disposer d'une solution leur permettant de trier leurs déchets biodégradables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La mise en œuvre de cette disposition, introduite par la loi du 10 février 2020 contre le gaspillage et pour l'économie circulaire, repose sur les collectivités territoriales, qui doivent proposer des solutions permettant ce tri des déchets biodégradables.

Les études menées à ce stade par le SYGOM estiment que les déchets biodégradables présentés avec les ordures ménagères résiduelles représentent 61 kilos par habitant, soit près de 30% du bac noir.

Aussi, je vous informe avec ce courrier avoir demandé la réalisation d'une étude complète pour l'instauration d'une solution de tri auprès des ménages ou assimilés, des déchets biodégradables qu'ils auront produits.

Cette étude, confiée au cabinet AJBD, sera conduite sous l'égide de Jean-Luc MOËNS, maire de Vascoeuil et 2<sup>nd</sup> vice-Président du SYGOM.

Elle établira un diagnostic global de la situation, tant sur le volet de la collecte que sur le volet du traitement des biodéchets, dans son approche territoriale, contextuelle, technique et financière.

Une caractérisation de nos ordures ménagères résiduelles sera demandée, pour obtenir la connaissance fine du contenu des bacs noirs présentés à la collecte, eu égard aux opérations d'optimisation menées par le SYGOM en 2021.

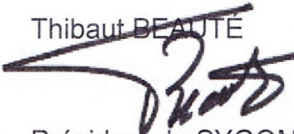
Sur cette base, des scénarios permettant d'apporter une solution de tri à la source des déchets biodégradables seront analysés, avant d'aboutir à la mise en œuvre d'un plan d'actions que j'espère voir adopter dans les prochains mois.

1 / 2

Ces actions, entreprises par le SYGOM, seront soutenues par la Région Normandie ainsi que par l'Etat au travers de l'Agence pour la transition écologique (ADEME), à hauteur, je le souhaite, des investissements nécessaires.

Les services du SYGOM sont à votre disposition pour apporter toutes les précisions utiles à la bonne compréhension de cette démarche, et je ne manquerai pas de revenir vers vous pour vous faire part des mesures qui auront été adoptées par le Comité syndical du SYGOM.

Veillez recevoir, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

Thibaut BEAUTÉ  
  
Président du SYGOM

Copie : Présidents des EPCI membres du SYGOM